

## ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE

# RÈGLEMENT TEMPORAIRE DE CIRCULATION SUR LA MUNNEREFERSTROOSS A FRISANGE

### Travaux d'enrobés

Del - 24 - 077

Séance du: 1 juillet 2024

Présents: M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Heuertz C.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation modifié du 14 octobre 2010

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement la circulation communal à Frisange, sur la "Munnereferstrooss" (N13), de la maison nr.24A à la maison nr.50A, pour la mise en oeuvre des enrobés dans le trottoir du côté des maisons paires, pour les journées du 3 et 4 juillet 2024 (< 72 heures), comme suit:

1.le chantier est annoncé par les panneaux "TRAVAUX", signal A, 15;

2.si seulement une voie de circulation est ouverte au trafic, les travaux devront se faire entre 9h00 et 16h00, c.-à-d. en dehors des heures de pointe;

3.de 16h00 de l'après-midi à 9h00 du matin, la voirie est à maintenir à deux voies de circulation. Les tranchées sont à couvrir moyennant des tôles en acier encastrées dans la couche de roulement afin de garantir la sécurité et la fluidité du trafic;

4.la "Munnerëferstrooss" est rétrécie à l'endroit des travaux. Le rétrécissement est annoncé par les panneaux "CHAUSSEE RETRECIE", signal A, 4b;

4

5.il est interdit aux conducteurs de dépasser un autre véhicule, panneaux "INTERDICTION DE DEPASSEMENT", signal C, 13aa;

6.sur la voie des travaux, les véhicules sont obligés de laisser la priorité à la circulation venant en sens inverse, panneau "PRIORITE A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE", signal B, 5;

7.les véhicules circulant sur la voie libre ont priorité, panneau "PRIORITE PAR RAPPORT A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE", signal B, 6;

8.la fin du chantier est annoncée par les panneaux "FIN D'INTERDICTION OU DE RESTRICTION", signal C, 17a;

9.le stationnement est interdit dans la rue "Munnerëferstrooss", du côté des maison impaires, de la maison nr.37 à nr.59, panneau "STATIONNEMENT INTERDIT", signal C, 18 ;

10.en cas de nécessité, le trafic pourra être réglé par des feux de signalisations. Le chantier est annoncé par:

- -les panneaux "TRAVAUX", signal A,15;
- -les panneaux "SIGNALISATION LUMINEUSE", signal A,16a;
- -les panneaux "CHAUSSEE RETRECIE", signal A,4b;

11.le chantier est clôturé avec des panneaux et des rubans de balisage, ainsi qu'avec des barrières pourvues de lampes clignotantes;

12.les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;



Numéro: 133

Date de vote au collège échevinal : 01/07/2024

Date début : 03/07/2024 Date fin : 04/07/2024

### <u>Art. 1er.</u>

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures:

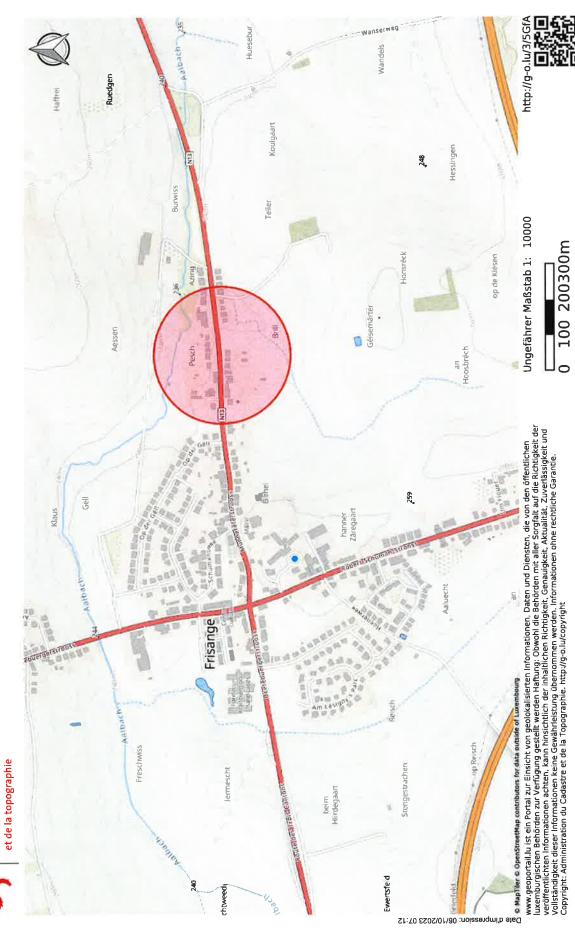
e Bourgmestre

map.geoportail.lu

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LE GOUVERNEMENT

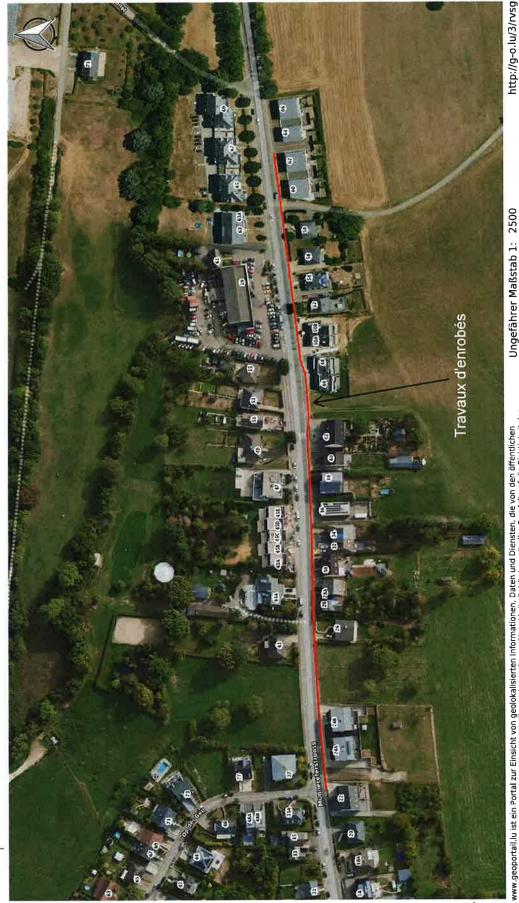
Administration du cadastre





# map.geoportail.lu

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Administration du cadastre LE GOUVERNEMENT et de la topographie



www.geoportaii.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen Iuxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden Haftung: Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kan hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie. Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. http://g-o.lu/copyright.

Dale d'impression: 06/10/2023 07:11

